



C/2024/7424

10.12.2024

**DÉCISION DU CONSEIL**  
**du 5 décembre 2024**  
**portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des**  
**travailleurs pour la Slovaquie**  
(C/2024/7424)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union <sup>(1)</sup>, et notamment ses articles 23 et 24,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 23 septembre 2024 <sup>(2)</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période allant du 25 septembre 2024 au 24 septembre 2026.
- (2) Un siège de membre titulaire dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Mária BAKER-PRICE.
- (3) Le gouvernement de la Slovaquie a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

M<sup>me</sup> Martina OSTROŽOVIČOVÁ est nommée membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs en remplacement de M<sup>me</sup> Mária BAKER-PRICE pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2026.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 5 décembre 2024.

*Par le Conseil*

*Le président*

NAGY B.

<sup>(1)</sup> JO L 141 du 27.5.2011, p. 1.

<sup>(2)</sup> DÉCISION DU CONSEIL du 23 septembre 2024 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs (JO C, C/2024/5865, 27.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/5865/oj>).